

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
13/07/16

Dossier complet le :  
13/07/16

N° d'enregistrement :  
F01116P0118

### 1. Intitulé du projet

Projet d'ensemble commercial de l'Oseraie – Osny (95)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom JOURNO

Prénom Philippe

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI PROSPER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

JOURNO Philippe, Gérant

RCS / SIRET S13982827

Forme juridique SCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU.....	Le projet a pour objet la construction d'un bâtiment de 10 cellules commerciales dans la zone commerciale de l'Oseraie à Osny (95). La surface totale de plancher s'élève à 16964 m <sup>2</sup> et la surface de vente à 15296 m <sup>2</sup> . Le terrain d'assiette du projet a une surface d'environ 5,42 hectares.
40° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le parc de stationnement s'élève à 1018 places dont 22 PMR + 55 places pour les deux roues.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet juxtaposé au centre commercial de l'Oseraie, consiste en :

- Une extension du centre commercial avec la construction d'un nouveau bâtiment de 10 cellules commerciales (équipement de la personne)
- Une métamorphose architecturale et paysagère d'un site en entrée de ville et en grande partie en friche (ancienne pépinière)

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet, qui s'inscrit dans la ZAC de l'Oseraie, a pour objectifs:

- de contribuer au renforcement de l'attractivité de la zone commerciale de l'Oseraie
- de contribuer à l'embellissement de l'entrée de ville en réutilisant des terrains en grande partie abandonnés (pépinière en friche)

La conception architecturale du projet et son traitement paysager de qualité, incarne la volonté de créer une nouvelle dynamique commerciale avec ce nouveau complexe.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase travaux comprend :

- La démolition de la jardinerie existante qui sera intégrée au projet
- La démolition des bâtiments et hangars d'une pépinière
- L'édification d'un nouveau bâtiment sur un seul niveau
- La réalisation d'espaces de stationnement adjacents au bâtiment commercial
- Les aménagements paysagers d'accompagnement

Les déblais et remblais seront optimisés pour viser un bilan neutre et permettre ainsi un trafic de poids lourds le plus réduit possible.

La durée prévisionnelle des travaux est de 14 mois.

La fréquentation est estimée à 2750 véhicules par jour.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se composera de 10 cellules commerciales (équipement de la personne et jardinerie).

Les surfaces de vente s'élèveront à environ 15296 m<sup>2</sup>.

L'ensemble des bâtiments est habillé d'une façade commerciale avec une hauteur variable.

Un parc de stationnement de 1018 places en surface + 55 places de stationnement pour les deux roues motorisés et les vélos seront créées.

Tous les accès seront regroupés sur un carrefour giratoire existant au niveau de la rue Charles Guerin, giratoire qui dessert la zone commerciale. Une sortie sera mise en place sur la RD 915.

Les espaces verts représenteront au cœur du projet une surface de 8327 m<sup>2</sup> avec un parc de stationnement végétalisé, notamment avec des arbres de hautes tiges et de nombreux arbustes.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Val d'Oise.

Il fait en outre l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas intervenant dans le cadre de la demande de permis de construire.

Il fait également l'objet d'un dossier d'incidences au titre de la loi sur l'eau codifiée.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le présent formulaire d'examen au cas par cas est réalisé dans le cadre de la demande de permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'assiette globale du projet d'aménagement de ce secteur s'étend sur 5,4 ha. Le programme d'aménagement prévoit :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un aménagement s'étendant sur une surface de plancher de 16 964 m<sup>2</sup> et une surface de vente de 15 296 m<sup>2</sup> ;</li> <li>▪ 8327 m<sup>2</sup> d'espaces engazonnés ou arbustifs au sein du périmètre du projet ;</li> <li>▪ Conservation du bois et du bosquet en formation au nord de la parcelle sur 10m ;</li> <li>▪ La plantation d'environ 258 arbres de hautes tiges + de nombreux arbustes.</li> </ul>	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Poirier Charles Guerin  
ZAE de l'Oseraie  
95520 OSNY

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2°04'41.0"E Lat. 49°04'43.7"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans a ZAC de l'Oseraie qui correspond à la zone d'activités commerciales existante. Elle jouxte la ZAC multisites de la demi lieue créée en novembre 2006 sur un total de 33 ha :

- Quartiers nord, Sainte Marie et rue de Géricourt (13 ha) : 250 à 300 logements, pôle de santé, collège
- Zone commerciale de l'Oseraie (20 ha) : pôle de restauration, zone d'activités économiques en extension au sud de l'Oseraie,

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet s'inscrit sur un site artificialisé de plus de 5 ha anciennement occupé en grande partie par les pépinières de L'Île de France. Dans sa partie ouest, d'anciens hangars sont implantés. Le reste du site comprend une partie à l'ouest où s'est développée une friche rudérale basse suite au démantèlement des serres et des bâches horticoles et une partie à l'est qui correspond à une zone de culture d'arbres en pleine terre (alignements d'arbres globalement jeunes aux essences variées (cèdres, cyprès, pins, sapins, bouleaux, hêtres...)) et des espaces rélictuels en prairie mésophile. L'intérêt floristique est limité. Aucune espèce végétale observée n'est protégée ni ne possède de valeur patrimoniale intrinsèque, et aucun habitat ne revêt un intérêt européen. Le cortège ornithologique est assez diversifié mais avec une richesse spécifique limitée. Bien qu'actuellement non menacées et commune à très commune, quelques espèces présentes sont considérées actuellement en déclin (Roitelet huppé, le Serin cini, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme d'Osny a été approuvé le 23 février 2006. Il a été révisé le 28 juin 2013 et a été modifié le 12 février 2014 et le 24 septembre 2015. Une délibération du 25 juin 2015 prescrit la révision du document d'urbanisme.

Le projet s'inscrit en secteur Uib (activités artisanales, industrielles et commerciales – indice b = secteur de l'Oseraie) dans sa partie Ouest et dans un secteur AU (zone à urbaniser en entrée de ville face à l'Oseraie)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à près de 3 km à l'est du projet (Vallée de Cléry).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Osny jouxte le parc naturel régional du Vexin français
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD915 qui jouxte le site à l'ouest est concernée par le projet de PPBE du Val d'Oise

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est aujourd'hui en très grande partie artificialisée ou fortement remaniée. Aucun habitat de zone humide n'a été recensé. Le site est localisé en dehors des enveloppes d'alerte potentiellement humides en Ile de France  Le site n'a pas fait l'objet de sondages pédologiques.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques – Mouvement de terrain dû aux carrières abandonnées. Le site ne se situe pas dans cette zone.  Site non concerné par un plan de prévention des risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux sites en activités sont recensés à proximité (Centre commercial de l'Oseraie - hors périmètre du projet) : Pressing (blanchisserie-teinturerie produits inflammables) et le magasin BUT (stockage de matières, produits ou substances combustibles)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de la nappe de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité (200 m) du site inscrit depuis le 12/11/1998 : Corne Nord-Est du Vexin Français (9900 ha)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny à environ 25 km du site (ZPS)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques et de périmètre Unesco.  L'édifice protégé le plus proche est localisé 1,2 km au Nord (Eglise Saint-Pierre (restes de l'ancienne)) à Génicourt.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aménagement de l'espace commercial ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol en ou surface. Il va en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune, afin d'alimenter les commerces.</p> <p>Des systèmes de récupération d'eau de pluie seront en principe mis en place (eaux de toiture) pour l'arrosage des espaces verts.</p>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En l'état d'avancement du projet, le projet n'implique pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraine.</p> <p>Les eaux pluviales ruisselant sur les terrains d'assiette du projet seront acheminées par un système de noues végétalisées et un réseau étanche vers un bassin de rétention enterré (régulation avec un débit de fuite de 2L/s/ha) avant rejet dans le réseau pluvial de la ZAC.</p> <p>La gestion des eaux pluviales à la parcelle est préconisée dans le schéma directeur d'assainissement communal.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'aménagement n'est pas de nature à générer des excédents ou des déficits particuliers et notables en matériaux : en effet, la recherche d'un équilibre entre les déblais et les remblais est mise en évidence dans les principes de conception du projet.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans un secteur très artificialisé, les habitats du périmètre d'étude ne présentent aucun enjeu patrimonial. Des plantations d'arbres, dont bon nombre d'essences ornementales, dépendant d'une ancienne pépinière seront supprimées.</p> <p>Le projet se situe à l'interface avec l'espace agricole et n'induit pas de coupures de continuités écologiques. Le site est localisé à l'écart des principaux milieux naturels d'Osny.</p> <p>Les enjeux résident principalement en la plantation d'une haie sur la frange nord du site et en la préservation d'une haie bocagère sur la frange Est à l'interface avec l'espace agricole.</p>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu l'éloignement du site du projet avec les zones sensibles (ZNIEFF, Natura 2000,..) et de ses caractéristiques, aucune incidence négative n'est à attendre.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'établit sur des espaces déjà voués à des activités et ancienne pépinière) en bordure d'une jardinerie
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet jouxte la RD 915, axe à fort trafic et donc potentiellement concerné par le risque lié au transport de matières dangereuses.  Il jouxte également la grande surface Auchan, autorisation classée dans la nomenclature des ICPE. Ceci n'induit aucune incidence particulière.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mouvement de terrain : aléa faible pour le retrait/gonflement des argiles. Pas de cavité recensée Remontée de nappes : sensibilité très faible Séisme : aléa très faible (niveau 1) Risque inondation : le périmètre du projet ne se situe pas en zone inondable ou à proximité d'une zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet commercial n'induit pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est a priori non concerné par des risques sanitaires. Pas de site pollué recensé connu dans l'emprise du site
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet qui se caractérise par sa faible ampleur n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors le cas échéant des périodes de chantier (impact temporaire). Il se situe à l'écart des zones d'habitat situées au plus près à 500 m de celui-ci et à un peu plus de 300 m d'une résidence pour personnes âgées.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est partiellement concerné par les nuisances sonores liées au trafic sur la RD 915 (catégorie 2 au classement sonore des infrastructures routières: bande de 250 m affectée par le bruit).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités des futurs commerces ne sont pas de nature à produire des émissions olfactives désagréables.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier, démolition de bâtiments existants : impact temporaire).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer des émissions lumineuses, notamment au droit des circulations extérieures et des espaces de stationnement : un éclairage performant sera mis en place afin de limiter l'éclairage artificiel non réglementaire et la puissance électrique installée (technologie led, programmateurs et détecteurs crépusculaires).</p> <p>Il est à l'heure actuelle concerné par un éclairage nocturne des espaces de stationnement du Jardiland et de l'éclairage public au niveau du giratoire d'accès à la zone commerciale de l'Oseraie par des candélabres.</p> <p>Le projet commercial en lui-même n'est pas à l'origine de rejets significatifs dans l'air.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les évolutions du trafic liées au projet seront à l'origine de rejets supplémentaires dans l'atmosphère (gaz à effet de serre) par rapport à la situation actuelle. Le trafic induit par le projet sera toutefois négligeable par aux trafics drainés par la RD 915 (environ 16 000 véh/jour) qui jouxte le site et la zone commerciale elle-même (13 900 véh/jour). L'étude de trafic (juin 2016 en annexe) indique que le projet pourrait générer 2750 véh/jour dont 50% provenant de la zone commerciale actuelle. L'impact de ces flux sur le réseau routier à proximité du site restera assez faible dans un secteur bien desservi par plusieurs lignes de bus. Au vu du fonctionnement de la voirie dans le secteur et des dysfonctionnements ponctuels observés, des flux du projet commercial et des autres flux prévus dans le secteur, des réaménagements ponctuels des voiries sont préconisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments commerciaux bénéficieront d'une conception optimale au niveau de la gestion énergétique ce qui réduira les incidences potentielles sur la qualité de l'air. Le projet vise le label Haute Performance Énergétique et s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale.</p> <p>Le projet d'aménagement de l'espace commercial intègre dans sa conception, des dispositifs de gestion des eaux pluviales pour limiter les débits en aval de l'opération. Les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées seront collectées par des noues végétalisées entre les places de stationnement et acheminées vers un bassin de rétention enterré (2L/s/ha en sortie).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), à la démolition des bâtiments existants mais également durant son exploitation (déchets ménagers, effluents des sanitaires, déchets liés à l'exploitation commerciale...). Il n'est toutefois pas de nature à produire des déchets dangereux.</p> <p>Un tri des déchets à la source sera mis en place sur le site même, y compris sur les espaces communs. La conception des locaux pour les déchets d'exploitation se fera en cohérence avec la politique de tri sélectif, d'enlèvement et de valorisation prévue dans les Cahiers des Charges Preneurs. Ainsi les cartons, les plastiques d'emballage, les déchets alimentaires, les DEEE16 et les palettes seront triés à la source en vue d'être recyclés par des filières locales de valorisation. Des compacteurs de déchets seront installés et situés dans un espace dédié de gestion des déchets afin de réduire le volume des déchets d'emballage et ainsi limiter la rotation des camions pour l'enlèvement des bennes de déchets.</p> <p>Les déchets organiques générés par la jardinerie et les déchets verts seront traités par des entreprises spécialisées.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site retenu pour accueillir l'espace commercial n'intersecte aucun périmètre de protection de monument historique ni aucun site classé / inscrit, ni aire de mise en valeur du patrimoine</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La jardinerie occupant une partie du site sera relocalisée dans le nouveau secteur commercial.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Institution	Site internet	Information	Date de consultation du site internet
DDT 95	<a href="http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-nuisances/Milieus-naturels/Eau/Reglementation-au-titre-de-la-Loi-sur-l-Eau">http://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-nuisances/Milieus-naturels/Eau/Reglementation-au-titre-de-la-Loi-sur-l-Eau</a>	Pas de projets connus	06/07/2016
DRIEE Ile de France	<a href="http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/projets-dans-le-val-d-oise-a785.html">http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/projets-dans-le-val-d-oise-a785.html</a>	Pas de projets connus	06/07/2016

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude trafic CDVIA – Juin 2016 (chapitre 6.1 – pollutions)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

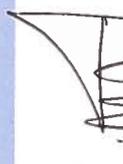
Fait à

Paris

le,

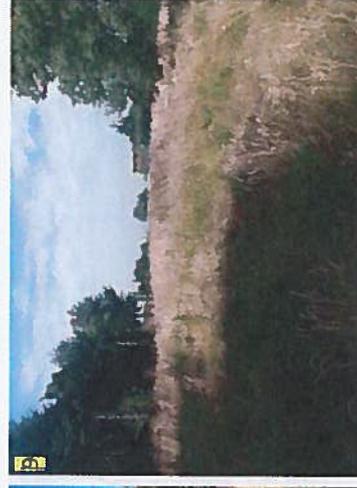
01/07/2016

Signature

  
**SCI PROSPER**  
 22/24 place Vendôme  
 75001 PARIS  
 TEL : 01 53 96 50 50  
 RCS : 513 982 827







Vues rapprochées sur le site – juin 2015

Localisation des photographies

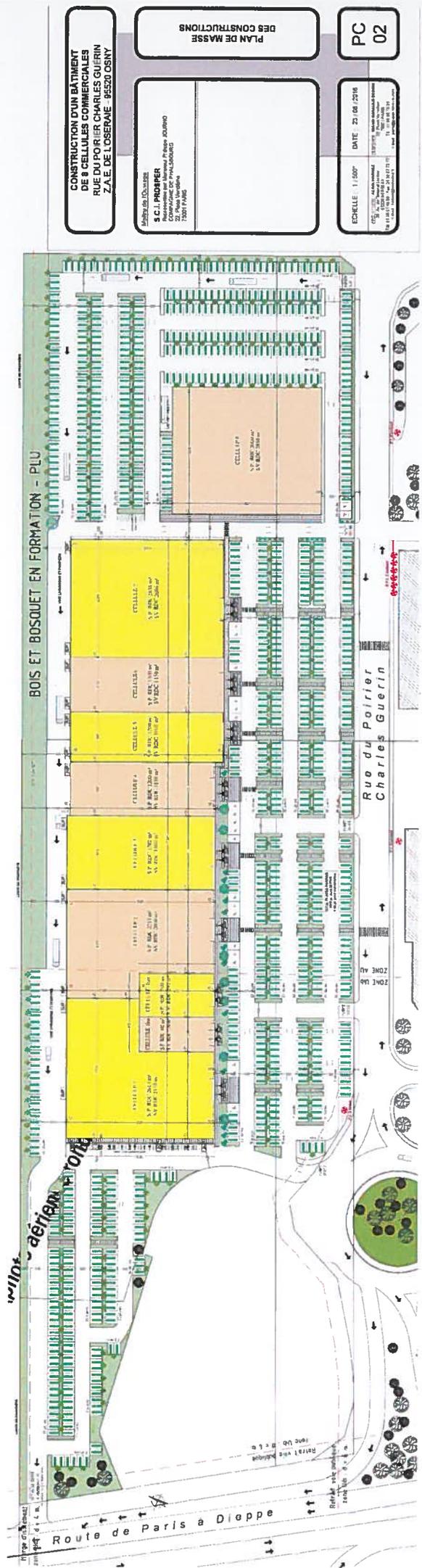
## LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES



Fond cartographique : IGN - Orthophotographie

Vues éloignées vers le site – juin 2015





CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
DE 8 CELLULES COMMERCIALES  
RUE DU POIRIER CHARLES GUERIN  
Z.A.E. DE L'OSERVAIE 95520 OSNY

AGENCE DE CONCEPTION  
**S.C.I. PROTER**  
10, rue de la République - 95000 COMPIÈGNE  
03 44 44 44 44  
www.proter.com

PLAN DE MASSE  
DES CONSTRUCTIONS

PC  
02

DATE 23 06 2016  
E.C.E. 1/5000  
RUE DU POIRIER CHARLES GUERIN  
Z.A.E. DE L'OSERVAIE 95520 OSNY

Figure 1 : Plan de masse des constructions

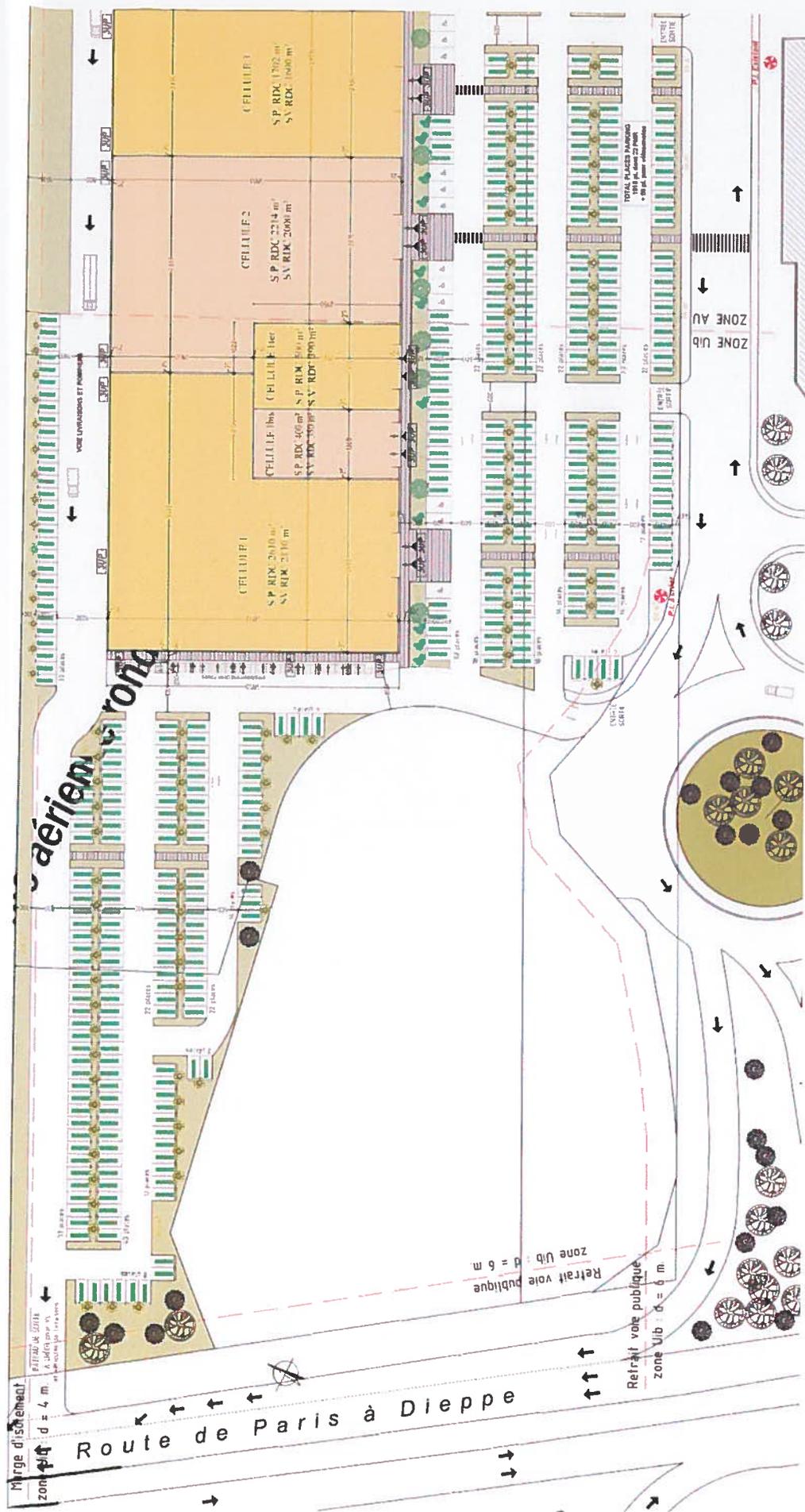


Figure 2 : Zoom du plan de masse – partie ouest

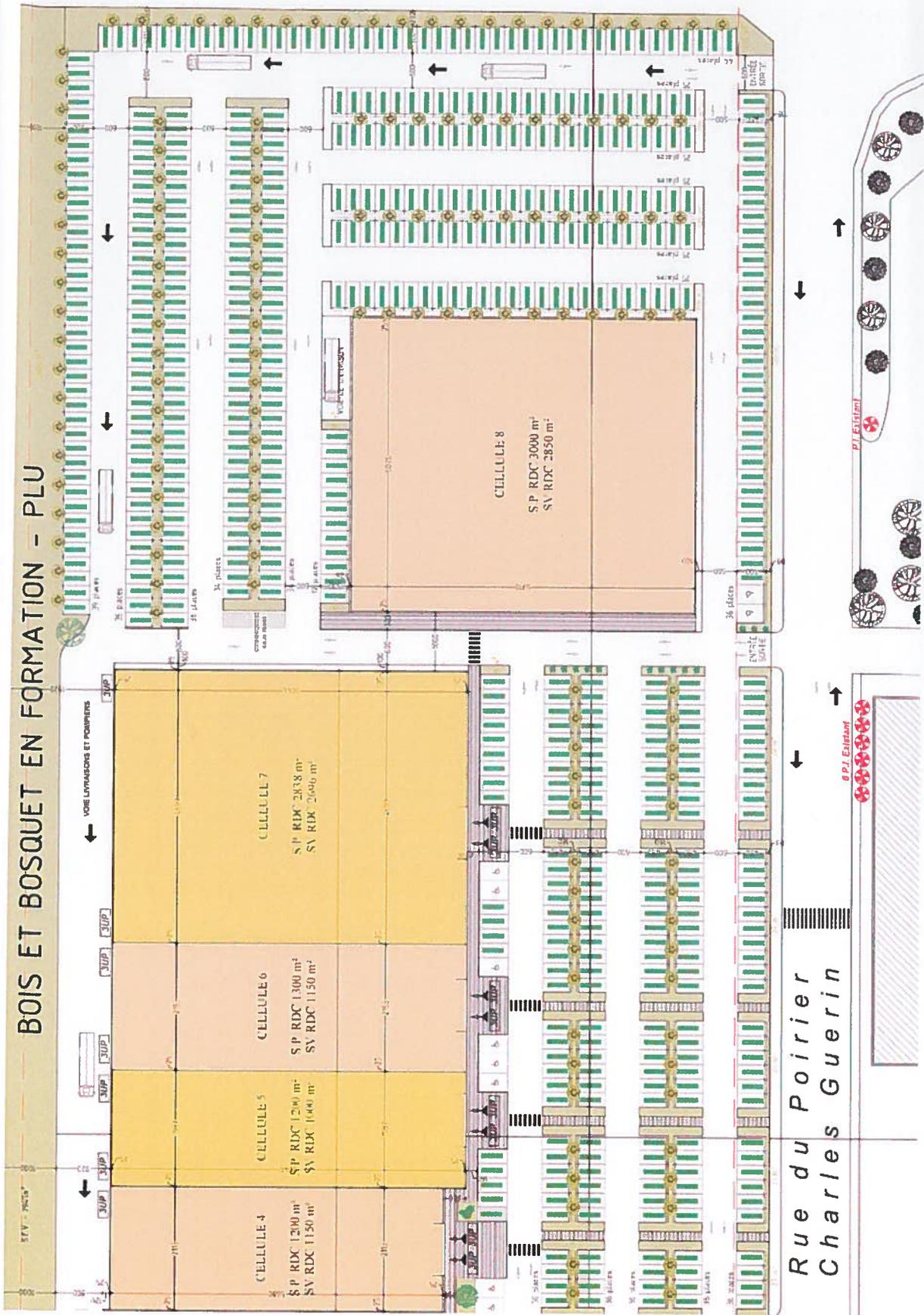
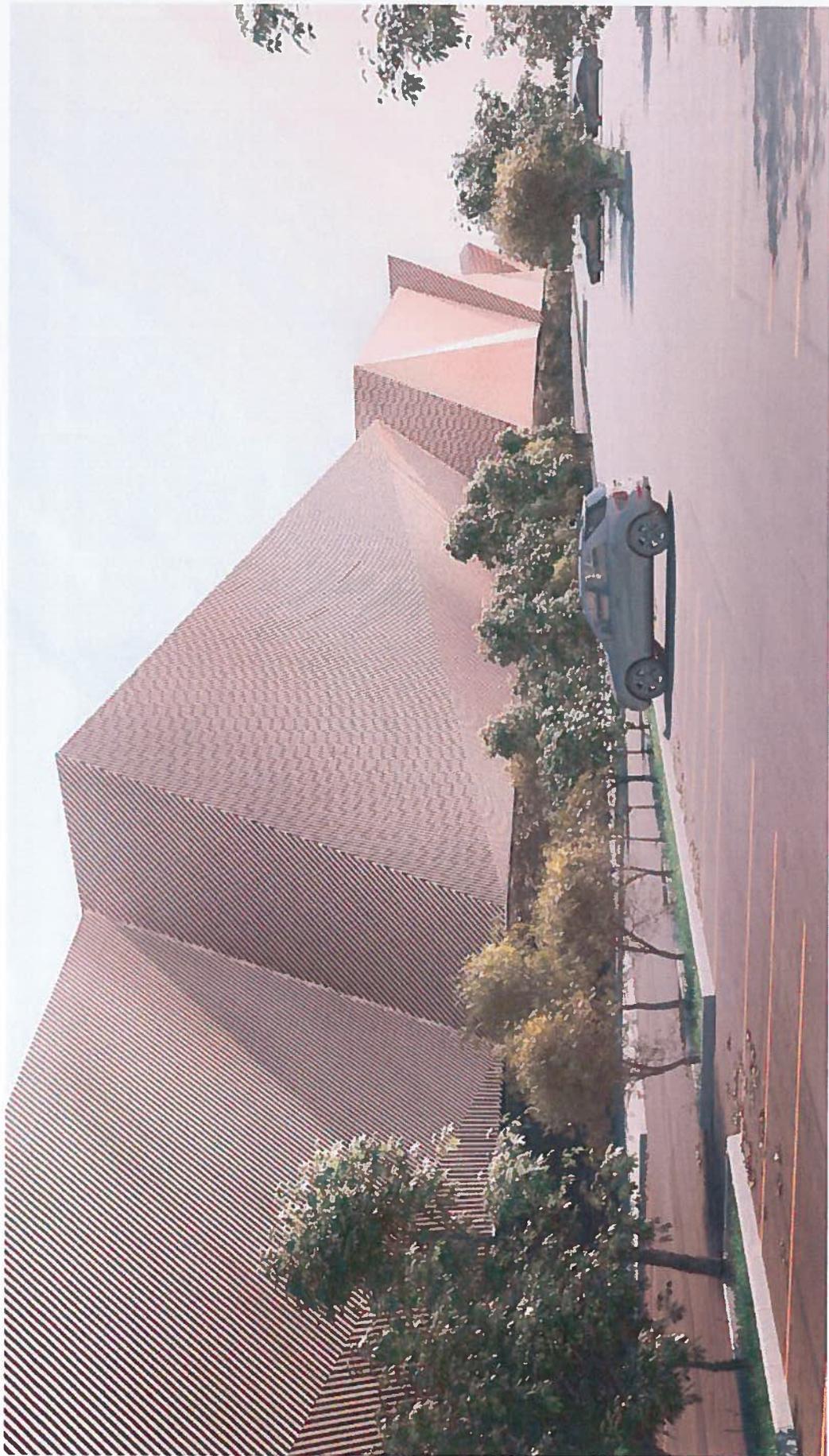


Figure 3 : Zoom du plan de masse - partie est





## 8.2 AUTRES ANNEXES

Étude de circulation – CD VIA – juin 2016